

ELECTION AU SENAT

PROCÈS-VERBAL de l'élection de trois délégués Et de trois suppléants

L'an deux mil quatre, le deux Juillet à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

Etaient présents ou représentés MM. Les Conseillers Municipaux :

- 1 – Yves LAGÜES-BAGET
- 2 – Eric ELIA
- 3 – Bernard CHECHIN
- 4 – Bertrand LION
- 5 – Anna-Christa BACHE a donné pouvoir à Bernard CHECHIN
- 6 – Michel MORCHOISNE
- 7 – Jean-Pierre HOLVOET
- 8 – François ROBAR
- 9 – Marie-Claire LESIEUX
- 10 – Frédéric VERVONDEL
- 11 – Jean-Marc POSTEL a donné pouvoir à Michel MORCHOISNE.

Absents non représentés : Christiane JUGET, Caroline BICH et Richard SZCZEPANSKI.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de Bernard CHECHIN, Jean-Pierre HOLVOET, Eric ELIA et Bertrand LION.

Le Conseil a élu pour secrétaire Jacqueline KOPEC.

ELECTION DES DELEGUES PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 50. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire, bulletins blancs et nuls	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Yves LAGÜES-BAGET	10 voix
Eric ELIA	10 voix
Bernard CHECHIN	10 voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

✓ Yves LAGÜES-BAGET, Eric ELIA, Bernard CHECHIN.

ELECTION DES SUPPLEANTS PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire, bulletins blancs et nuls	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Michel MORCHOISNE	9 voix
Jean-Pierre HOLVOET	8 voix
François ROBAR	7 voix
Marie-Claire LESIEUX	6 voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Michel MORCHOISNE, Jean-Pierre HOLVOET, François ROBAR.